

L'essentiel sur les concessions funéraires et le sort des cendres

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs du notariat

Compétences pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Définir le contrat de concession funéraire, retenir la différence entre les concessions funéraires et les sépultures et identifier les différents types de concessions
- Classifier et appliquer les volontés du fondateur.
- Expliquer les obligations du fondateur et des ayants cause
- Synthétiser et recommander la pratique liée aux cendres funéraire depuis la Loi du 19 décembre 2008

Contenu :

La concession funéraire

- La différence entre sépulture, concession funéraire temporaire, centenaire et perpétuelle
- La différence entre concession de famille, collective ou individuelle
- Le contrat de concession funéraire
- Le(s) fondateur(s), ses « proches » et ses ayants-cause
- L'entretien de la concession funéraire
- La transmission d'une concession funéraire
- Le droit à l'inhumation

Le statut des cendres depuis la Loi du 19 décembre 2008 “Loi Sueur”

- Le nouveau statut juridique des cendres (assimilation au corps humain)
- La place des cendres dans le cimetière
- La place des cendres hors des cimetières

Prérequis :

- Bonnes connaissances

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation